



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



AUTORISATION DE PARCAGE 2021

En raison de la pandémie, les guichets sont fermés dès le 18 janvier 2021.

Pour les automobilistes qui doivent acquérir une autorisation de parcage pour la première fois, les lignes téléphoniques restent ouvertes

Pour les automobilistes en possession du macaron 2020, **ce dernier reste exceptionnellement valable jusqu'au 15 mars 2021.**

Vous pourrez vous procurer le nouveau macaron à la réouverture de la commune dès la levée des restrictions établies par la Confédération.

La Police administrative

Avis de construction

Requérante : ST10 SA, Ch. de Saint-Joux 10, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : KWSA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Emplacement : parcelles nos 886 et 1562, au lieu-dit : "Chemin de St-Joux 10a-b", commune de La Neuveville.

Projet : demande déposée après coup pour la construction d'une piscine, le prolongement du mur en façade ouest, la pose de deux portails de 1.70 m au Nord de la parcelle et le déplacement de la pompe à chaleur en toiture.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA3.

Dérogations : art. 80 LR et 19 al. 2 DRN.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 21 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2,2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 19 février 2021

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Hoirie Joséphine Schenk-Sage, rue du Marché 6, 2520 La Neuveville représentée par Mme Marianne Schenk Faoro, chemin des Prés-Guëtins 27, 2520 La Neuveville.

Projet : Rénovation de la toiture, changement des volets, assainissement de la façade et des volets, à la rue du Marché 6, sur la parcelle 298, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 12 février 2021 au 12 mars 2021. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 12 février 2021
Municipalité de La Neuveville

COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES POUR LA LÉGISLATURE 2021-2024

Commission de l'économie et des finances

Monsieur Kurth André	Président
Monsieur Arizzi Nicolas	Membre
Monsieur Bourquin Ralph	Membre
Monsieur Guillaume Alain	Membre
Monsieur Lehmann Martin	Membre
Madame Möckli Joëlle	Membre
Monsieur Nicolet Christophe	Membre

Commission de l'équipement

Monsieur Wenger Jacques	Président
Monsieur Flückiger Samuel	Membre
Monsieur Kraus Basil	Membre
Madame Orha Sanda	Membre
Madame Stöpfer Véronique	Membre
Monsieur Teutsch Fabian	Membre
Madame Wingo Helvetia	Membre

Commission de la gestion du territoire

Monsieur Ferrier Christian	Président
Monsieur A Marca Patrice	Membre
Madame Andrey Odyle	Membre
Monsieur Junod Cédric	Membre
Madame Känel Céline	Membre
Monsieur Louis Cyprien	Membre
Monsieur Weber Stéphane	Membre

Commission de l'instruction et de la jeunesse

Madame Glatz Laure	Présidente
Monsieur Chapuis Yann	Membre
Monsieur Cochet Matthieu	Membre
Madame Maillat Fanny	Membre
Madame Petrig Anna Valentina	Membre
Madame Ram-Zellweger Mathilde	Membre
Monsieur Voisard Clovis	Membre
Madame Villemain Pepiot Christel	Membre

Commission des loisirs

Monsieur Louis Aurèle	Président
Madame Aeschlimann-Blaser Karin	Membre
Monsieur Althaus Damien	Membre
Monsieur Longo Luca	Membre
Madame Mamie Sabine	Membre
Madame Von Dach Stéphanie	Membre
Madame Wingo Adele	Membre

Commission de la sécurité

Madame Frioud Auchlin Catherine	Présidente
Monsieur Canepa Mel	Membre
Monsieur Gerz Francis	Membre
Monsieur Gutmann Anton	Membre
Madame Honsberger Anne	Membre
Madame Möckli Joëlle	Membre
Monsieur Niederer Julien	Membre

Autorité sociale

Madame Bloch Denise	Présidente
Madame Botteron Christiane	Nods
Monsieur Troehler Raymond	Plateau de Diesse

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

La Municipalité de La Neuveville cherche un ou une

RESPONSABLE DU SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE

Degré d'occupation : 100 %

Votre mission :

• Vous supervisez et coordonnez fonctionnellement et administrativement le service de la gestion du territoire (aménagement, permis de construire, travaux publics, routes, canalisations, voirie, déchets, et ports communaux)

• Vous participez aux réflexions stratégiques concernant le développement urbanistique approprié sur le territoire neuvevillois

• Vous menez les projets communaux et participez à l'élaboration des plans d'aménagement

• Vous assurez les tâches de police des constructions

• Vous assurez la coordination avec le Canton de Berne et la Confédération pour les projets liés aux transports

Votre profil :

• Vous êtes au bénéfice d'une formation d'architecte ou d'ingénieur civil ou de géographe ou toute autre formation jugée équivalente

• Vous bénéficiez d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans un domaine similaire

• Vous possédez des capacités directionnelles, l'aptitude à diriger un service

• Vous avez de bonnes capacités pour gérer le stress ainsi qu'une importante charge de travail occasionnelle

• Votre sens de l'organisation, votre esprit d'initiative et d'entreprise, votre sens de la négociation ainsi que votre entregent, sont les qualités indispensables pour mener à bien cette fonction

• Vous avez une facilité de communication orale et écrite

• Hormis de très bonnes dispositions pour le travail administratif (rapports, correspondance générale, etc.), vous communiquez aisément de manière orale et écrite

• En votre qualité de responsable, vous fédérez un climat de collaboration positif avec vos différents interlocuteurs (hiérarchiques, vos collaborateurs/trices, vos clients internes et externes)

• Vous avez une très bonne maîtrise des outils informatiques, MS Office, MS Project

• La connaissance de l'allemand est un atout

Entrée en fonction : date à convenir

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal

Informations et dépôt de candidature : le processus de mise au concours est sous-traité à une société privée de recrutement. Les questions et les candidatures doivent y être exclusivement adressées.

Coordonnées : Everest RH SA, M. Olivier Riem, directeur, Route des Longschamps 25, 2068 Haute-rive, olivier.riem@everest.ch, 032 727 70 20.

Intéressé/e ? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes à Everest RH SA qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées !**

La Neuveville, février 2021
Le Conseil municipal

Police cantonale à La Neuveville

031 638 88 60

Depuis le 1^{er} octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EPURATION
DES EAUX DU LANDERON, DE LIGNIERES,
LA NEUVEVILLE ET NODS**CONSEIL INTERCOMMUNAL
CONVOCAION****Mardi 23 février 2021, à 19h00****à l'Aula du Centre
des Deux Thiellles du Landeron****Mesures COVID :** En fonction des dispositions prises par le Conseil fédéral, les mesures suivantes seront appliquées :

- Le port du masque est obligatoire pour tous les participants, ainsi que la presse, dès le parking & l'entrée dans le bâtiment
- La mezzanine est réservée à la presse uniquement
- L'accès au public est interdit

Ordre du jour :

1. Constitution du bureau provisoire
(président: M. André Gorgé, doyen d'âge / secrétaire: M. Basil Kraus, benjamin)
2. Appel
3. **Nomination du bureau du Conseil intercommunal** (4 ans) (président, vice-président et secrétaire)
4. **Nomination du Comité** (4 ans) 6 membres
5. Procès-verbal no 45 du mardi 20 octobre 2020
6. Divers

Comité

**Nouvelles
de l'administration****Commission de gestion, des rémunérations conformes à la moyenne de la branche**

Il faut que le Conseil-exécutif agisse pour faire baisser les rémunérations dans les directions et les conseils d'administration des sociétés dans lesquelles le canton détient des participations. C'est ce que propose la Commission de gestion du Grand Conseil bernois dans une déclaration de planification relative au rapport à ce sujet qu'elle a examiné en vue de la session de printemps 2021.

En mars 2019, BKW SA a publié dans son rapport d'activité 2018 la hausse de salaire de la CEO. Cette information a suscité des discussions politiques sur la rémunération des membres des directions et des conseils d'administration des sociétés dans lesquelles le canton détient des participations. Le Conseil-exécutif présente les résultats de ses examens et de ses travaux d'analyse à ce sujet dans un rapport que la Commission de gestion a examiné en vue de la session de printemps 2021.

Diminuer les rémunérations des organes de direction et envisager leur plafonnement

Dans son rapport, le Conseil-exécutif explique qu'il attend des sociétés dans lesquelles le canton détient des participations qu'elles fassent preuve de retenue pour fixer le montant des rémunérations de leurs organes de direction opérationnelle et stratégique et, en particulier, qu'elles ne se basent pas sur les salaires les plus élevés de la branche. La Commission de gestion estime nécessaire que le gouvernement se mobilise pour obtenir une baisse générale de ces rémunérations, lesquelles doivent être conformes à la moyenne observée dans des entreprises comparables. La commission a adopté

une déclaration de planification à cet effet. Comme une initiative parlementaire fédérale en cours de traitement demande un plafonnement des rémunérations visées, la déclaration de planification demande en outre que le Conseil-exécutif étudie dans quelle mesure un tel dispositif pourrait être judicieux dans le canton de Berne.

Autres déclarations de planification

La Commission de gestion a voulu que les principes directeurs proposés par le Conseil-exécutif pour la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle soient assortis d'un engagement. Elle a donc adopté une autre déclaration de planification demandant que le gouvernement fasse état du respect de ces principes dans son compte rendu annuel sur les organisations chargées de tâches publiques. Le Conseil-exécutif est invité à exploiter toute la latitude que lui donne la loi pour obtenir les informations nécessaires concernant les rémunérations des organes de direction et les modèles de rémunération appliqués.

La Commission de gestion déplore que ni le rapport ni les principes directeurs n'abordent la question des occupations accessoires. Selon elle, le gouvernement doit agir pour que les conseils d'administration des sociétés dans lesquelles le canton détient des participations réglementent les occupations accessoires des membres des organes de direction. Le Conseil-exécutif est en outre invité à fournir des informations à ce sujet dans le compte rendu annuel sur les organisations chargées de tâches publiques.

La Commission de gestion propose à l'unanimité au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport sur la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle dans les participations cantonales en l'assortissant des déclarations de planification présentées.

Échange linguistique, deux classes, deux langues - un camp de neige bilingue

Le projet d'échange national "Deux Im Schnee" permet de faire d'une pierre deux coups : amener des classes d'école de Suisse romande et de Suisse alémanique à se rencontrer lors de camps de neige bilingues et les encourager à acquérir une autre langue nationale dans un cadre décontracté. Après une pause dictée par la pandémie, le projet devrait reprendre en 2022 et être développé.

Le projet "Deux Im Schnee" a été lancé par les cantons de Berne et de Genève en partenariat avec l'Office du tourisme de Gstaad sur la base d'un constat : la difficulté d'apprendre une langue sans sortir de sa salle de classe. Depuis ses débuts en 2015, près de 1700 élèves de 8^e année (10^e H) ont profité de l'occasion pour approfondir leurs compétences linguistiques, culturelles et sociales. Pendant la journée, deux classes travaillent ensemble à l'amélioration de leurs connaissances linguistiques. Pendant leur temps libre, les jeunes peuvent pratiquer des sports de neige et faire plus ample connaissance.

Apprendre une langue en s'amusant ensemble
Lors des camps de neige traditionnels, les maîtres de sport se chargent de l'ensemble des activités. Le projet "Deux Im Schnee" innove en sollicitant aussi les enseignants en langues, qui assurent les activités pédagogiques, telles que l'acquisition d'une langue

ou l'accompagnement des élèves pendant la semaine que dure le camp. Deux heures et demie sont réservées le matin aux activités pédagogiques linguistiques. Les enseignants peuvent choisir entre un projet bilingue commun qui dure toute la semaine ou des cours bilingues classiques. Pour ce qui est des cours de ski, ils sont donnés par des moniteurs professionnels.

"Deux Im Schnee" prend de l'ampleur

L'édition 2021 de "Deux Im Schnee" a été annulée en raison de la pandémie. Les prochains camps devraient avoir lieu en 2022 et acquérir une envergure nationale. En outre, l'agence nationale de promotion des échanges et de la mobilité Movetia Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre et l'Initiative sports de neige Suisse GoSnow rejoindront la direction de projet. Il a ainsi été possible d'obtenir davantage d'hébergements dans l'Oberland bernois, si bien que les classes pourront être deux fois plus nombreuses à participer.

Dans le canton de Berne, le coût par participant au camp "Deux Im Schnee" est de 300 francs. Une partie de ce montant est pris en charge par les communes. Le canton de Berne verse 60 francs par enfant. Le reste est payé par Movetia, par les communes hôtes et par des fondations privées.

Trente projets pour donner un élan à la numérisation dans le canton de Berne

Le canton de Berne poursuit le développement de ses services numériques. Le Conseil-exécutif a adopté à cet effet le plan stratégique 2021, qui sert de cadre à la mise en œuvre de la Stratégie pour une administration numérique. Ce plan porte sur la coordination, la priorisation et le développement des activités de cyberadministration dans l'ensemble de l'administration cantonale.

Le canton de Berne œuvre pour que la population et l'économie puissent, dans un avenir proche, effectuer toutes leurs transactions avec l'administration sous une forme complètement électronique. Pour atteindre ce but, le Conseil-exécutif a approuvé à l'été 2019 la Stratégie pour une administration numérique et inscrit la transformation numérique de l'administration cantonale dans son programme de législature 2019 à 2022. En adoptant le plan stratégique 2021 Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre, le gouvernement cantonal s'engage plus en avant dans la transformation numérique. Il veut ainsi réduire les charges administratives et améliorer l'attrait du canton de Berne comme espace d'activité économique et de vie en société.

30 projets pour développer l'administration numérique

Le plan stratégique concrétise la Stratégie pour une administration numérique : il conçoit, coordonne et priorise des projets de numérisation concernant l'ensemble de l'administration cantonale ou des Directions spécifiques. Parmi les 30 projets figurant dans le plan stratégique, on trouve aussi bien des idées encore à développer que des projets proches de l'achèvement. Parmi ceux-ci, "eDéménagement" ou "newweb@BE". Le projet "eDéménagement" permet aux citoyennes et aux citoyens de signaler un changement de domicile en ligne, sans se déplacer. Cela réduit les coûts et améliore le service à la population. Quant au projet "newweb@BE", il a pour but de remanier dans l'année l'ensemble des sites Internet du canton : habillés d'un nouveau design, ils offriront une meilleure vue d'ensemble.



Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant, horaire temporairement réduit en raison de la crise sanitaire actuelle et la mise en télétravail d'une partie du personnel communal :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.**

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudiesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudiesse.ch

En 2021, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	02.04.2021		Vendredi Saint
Lundi	05.04.2021		Pâques
Jeudi-Vendredi	13.05.2021	14.05.2021	Ascension
Lundi	24.05.2021		Pentecôte
	19.07.2021	30.07.2021	Vacances estivales
	27.12.2021	31.12.2021	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES



Stationnements du 1^{er} trimestre 2021

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie, entre 14h30 et 15h30

20 février, 6 mars, 20 mars

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

COMMANDE INTERMÉDIAIRE DE MAZOUT

Les personnes intéressées par une commande groupée intermédiaire d'huile de chauffage sont priées de remplir le questionnaire ci-dessous et de l'envoyer directement par poste à Mme Alexia Lecomte, Route de Prêles 15, 2516 Lamboing, par téléphone au 078 865 80 60 ou par courriel à lecomte.a@hotmail.com d'ici au 19 février 2021 au plus tard.

a) Je passe commande de litres d'huile de chauffage.

ou

b) Je passe commande du plein de ma citerne, soit litres d'huile de chauffage.

Qualité Normal ECO

Nom, prénom

Adresse

NPA / Localité

No de tél.

Signature

Date

La livraison est prévue début à mi-mars 2021.
(la commande principale se fera durant l'été)

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Audrey et Yan Weber, Les Brues 3, 2516 Lamboing

Auteur du projet : Schwab-System John Schwab SA, Platanenstr. 7, 3236 Gampelen

Propriétaires fonciers : Mme et M. Audrey et Yan Weber, Lamboing

Projet : Surélévation de la toiture pour 1 étage supplémentaire, pose d'un velux, isolation périphérique sur l'ensemble des façades, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, parcelle no 2323, Les Brues 3, Village de Lamboing

Zone : H2

Dérogation : à l'art. 38 RCC

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 12 février au 14 mars 2021. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 12 février 2021

L'Administration communale

Avis de construction

Requérant : Mme Suzanne Aebi, Unterm Schellenberg 16, 4125 Riehen

Auteur du projet : Oberli + Vogt Haustechnik GmbH, Sonnenrain 9, 2544 Bettlach

Propriétaire foncier : Mme Suzanne Aebi, Riehen

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2030, Les Mouchettes 23, Village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 12 février au 14 mars 2021. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 12 février 2021

L'Administration communale

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Auteur du projet : Chappuis architectes SA, Rue Jacques Gachoud 3, 1700 Fribourg.

Emplacement : parcelle no 2146, au lieu-dit : "Rte de Diesse 11", Prêles, commune de Plateau de Diesse.

Projet : construction d'un bâtiment scolaire avec panneaux photovoltaïques sur le toit, construction d'un préau en dur à l'Ouest du bâtiment + aménagement d'un cheminement piétonnier entre le bâtiment scolaire à l'accès de la salle polyvalente existante, création de 4 nouvelles places de stationnement à l'Ouest de la place de parc existante et aménagement de divers objets naturels (biotope, arbres, etc.).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : UP2.

Dérogations : art. 25 LCFo, 80 LR, 54c OC, 33 al. 4 et 54 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 14 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 février 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 7 MARS 2021

SITE EASYVOTE POUR LES JEUNES !

Davantage de jeunes et de jeunes adultes aux urnes ! Ceci est l'objectif qu'easyvote aimerait atteindre grâce à des informations simplifiées et à des mesures de sensibilisation adaptées aux jeunes.

Pour les prochaines votations fédérales et cantonales du 7 mars, vous trouverez sur leur site, www.easyvote.ch, toutes les informations utiles afin de vous aider à voter.

Alors n'hésitez plus, votez !

L'administration communale



TRAVAILLEZ POUR NOUS.
TRAVAILLEZ POUR NOTRE COMMUNE.

Pour compléter l'effectif du personnel de la crèche communale « La Luciole », la Commune mixte de Plateau de Diesse recherche

son stagiaire à 100 %

Pour une durée déterminée de six mois, avec possibilité de prolongation de six mois supplémentaires pour effectuer ensuite un apprentissage d'assistant socio-éducatif de 3 ans.

Vous êtes dynamique, flexible, autonome et désirez de s'investir dans la découverte de la profession au sein de notre crèche ?

ALORS, NOUS NOUS RÉJOUISSONS DE RECEVOIR VOTRE CANDIDATURE.

La personnalité dont nous souhaitons nous attacher les services pour ce poste ne doit présenter aucune formation préalable. Elle sera tout simplement très motivée à travailler avec des enfants.

Entrée en fonction : 1^{er} août 2021

Les offres de services, avec les autres documents usuels et photo sont à adresser **jusqu'au 28 février 2021** à :

Commune mixte de Plateau de Diesse
M. Daniel Hanser, responsable des ressources humaines
La Chaîne 2
2515 Prêles

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la même adresse ou au n° de tél. 032 315 70 70.

Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin.



Commune mixte de
Plateau de Diesse
La Chaîne 2
2515 Prêles

032 315 70 70
info@leplateaudediesse.ch



Commune de Nods

MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DES PLANS DE ROUTES CANTONALES

La Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne, représentée par l'arrondissement d'ingénieur en chef compétent, met le plan de route du projet suivant à l'enquête publique en vertu de l'article 29 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR). Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'organe compétent sur le lieu de mise à l'enquête d'ici à la fin du dépôt public.

Route cantonale n° : 1325 ; Front. NE/BE - Nods - (Frinvillier) - Romont - Front. BE/SO

Commune : Nods

Projet : 230.20343 / Correction - Arrêt de bus : Nods, Route de Lignièrès

Dérogations : Aucune

Objets/zones protégés : Inventaire fédéral des voies de communications historiques de la Suisse (IVS) - Importance régionale - Tracé sans substance

Défrichement : Aucun

Mesure de protection des eaux souterraines prévue : Aucune

A partir de la mise à l'enquête du projet, plus rien ne peut être entrepris (en droit et en fait) qui puisse gêner la réalisation du plan ni sur le terrain prévu pour la route, ni sur la bande de terrain interdite à la construction (art. 37 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes [LR], Interdiction de modification) sans le consentement de l'Office des ponts et chaussées.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires des immeubles ou d'autres personnes qui sont particulièrement atteintes par le projet et peuvent faire valoir un intérêt digne de protection. Le même droit revient aux organisations et autorités dont la qualité est définie par le droit fédéral ou par la législation sur les constructions.



TRAVAILLE POUR MOI.
TRAVAILLE POUR MA
COMMUNE.

Le dicastère des Travaux publics de la
COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE recherche,

pour renforcer son département de la voirie **dès le 1^{er} juin 2021**
et pour une durée indéterminée

un.e voyer.yère à 100%

Champs d'activités

- Entretien général du domaine public (routes, parkings, places, chemins piétonniers)
- Veiller à l'entretien et à la praticabilité du réseau routier communal, ainsi qu'à la sécurité des usagers
- Entretien des routes et leurs abords (curage des canalisations, petite réfections dans le domaine du génie civil, pose et entretien de la signalisation)
- Déblaiement de la neige et salage, assurer la sécurité du trafic, service hivernal 24h/24 – Service de piquet
- Surveillance générale et entretien du réseau d'eau et des fontaines publiques, des systèmes d'éclairage public et du mobilier urbain
- Service à la déchetterie communale
- Mise en place des manifestations communales, des décorations et pavage et entretien du matériel
- Entretien des cimetières de la commune

Formation et expérience

- Etre en possession d'un CFC dans le domaine du génie civil, dans un domaine technique ou formation jugée équivalente
- Quelques années d'expérience
- Disponibilité (horaires irréguliers)
- Permis de conduire B et BE (remorque)

Profil souhaité

- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Sens des responsabilités
- Bonne capacité d'adaptation et sens du travail en équipe
- Disposition à se former en continu

Classe de traitement : 11 sur l'échelle communale
Entrée en fonction : 1^{er} juin 2021 ou date à convenir

Si vous remplissez toutes ces conditions, nous nous réjouissons alors de recevoir votre lettre de motivation avec la mention « postulation » et accompagnée des documents usuels que vous adresserez à :

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines
La Chaîne 2, 2515 Prêles

jusqu'au 28 février 2021

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70

Des documents supplémentaires et, notamment, le cahier des charges, peuvent être consultés sur notre site Internet
www.leplateaudediesse.ch



Commune mixte de
Plateau de Diesse
La Chaîne 2
2515 Prêles

032 315 70 70
info@leplateaudediesse.ch



Dans une opposition collective, des oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques, il faut indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions [LC]).

Lieu de mise à l'enquête : Administration communale de Nods, Place du Village 5, 2518 Nods

Durée de mise à l'enquête : 17 février au 19 mars 2021

Piquetage : Le projet fait comme suit l'objet d'un piquetage sur le terrain : implantation de l'axe de chaussée modifiée. Au besoin, le bureau d'ingénieurs RWB Berne SA (tél. 058 220 38 70) se tient à disposition des personnes qui souhaiteraient de plus amples informations.

Loveresse, le 15.02.2021
Office des ponts et chaussées



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

	Février
Lundi	22 8.00 h - 12.00 h
Samedi	27 8.00 h - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

COMMANDE DE BOIS DE FEU 2021

Les personnes désirant acheter du bois de feu à la commune, sont priées de passer leur commande au moyen du coupon ci-dessous ou par mail à jubinjm@bluewin.ch.

Pour toute question relative à la commande de bois de feu, veuillez vous adresser directement à M. Jean-Michel Jubin, garde-forestier, tél. 079 658 06 42.

Coupon de commande de bois de feu sur chemin forestier :

Prix valables pour 2021 :

..... stère quartelage hêtre	à	Fr.	80.00	/ stère
..... bois de feu feuillu long 3-6 m	à	Fr.	50.00	/ m ³

Nom, prénom :

Tél. :

Nous vous prions de remettre ce coupon au bureau communal jusqu'au **28 février 2021**.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 20 février de 9.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

Kanton Bern
Canton de Berne

www.bs.ch/vaccination-corona

Comment me faire vacciner ?

- 1. Je m'informe**
www.bs.ch/vaccination-corona
- 2. Je me décide**
- 3. Je m'enregistre**
www.bs.ch/vaccination-corona
ou téléphone 031 636 88 00
- 4. Je prends rendez-vous**

Sur le lieu de vaccination

Contrôle

Accueil

Vaccination

Personnel qualifié

Documentation

Première injection

Seconde injection

Attestation

Protection vaccinale

Kanton Bern
Canton de Berne

www.bs.ch/vaccination-corona

Où puis-je me faire vacciner ?

Centres de vaccination

Berne > Friböhlischüttel > Wankdorf MF	Interlaken > Jungfrauquai	Berthoud > Hôpital R...
Thoune > Kongress- und Kulturzentrum	Langenthal > Alte Mühle	Langnau > Kirchgemeinde...
Biel/Bienne > MEDIN, place de la Cour		Tavannes > Centre ville

Equipes mobiles

Si vous n'avez pas la possibilité de vous rendre dans un centre de vaccination ou dans un cabinet médical, même avec de l'aide, veuillez l'annoncer lors de votre enregistrement. Une équipe mobile viendra vous vacciner à domicile.

Cabinets médicaux

Des informations suivront dès que la vaccination pourra être réalisée en cabinet médical.

Institutions

La vaccination en institution est réservée aux pensionnaires et au personnel. Elle n'est pas ouverte au public.

Ancien district de La Neuveville

SYNDICAT DE COMMUNES DU CENTRE REGIONAL DE COMPETENCES ET DE PROTECTION CIVILE DU JURA BERNOIS
2720 TRAMELAN

Convocation à l'assemblée des délégués extraordinaires du Syndicat de communes du Centre régional

de compétences et de protection civile du Jura bernois de Tramelan, selon l'article 12 du règlement d'organisation :

mercredi 31 mars 2021 à 19h30
à la salle Communale de Court - La Valle 19,
2738 Court

Ordre du jour

1. Salutations, appel
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du PV n° 62 de l'assemblée des délégués du 10 décembre 2020
4. Modification des art. 8 lit. a), 15 lit. d), 16 lit.

b), e), f), g), h) et i), 18 al. 1, 2 et 3, 19 al. 1 et 2, 20 al. 1 et 2, 26 al. 1, 70 al. 1 et l'annexe III du Règlement d'organisation

5. Règlement sur la protection des données
 6. Modification des art. 1, 3, 4 et 5 du Règlement fixant les frais et interventions dans la PCI
 7. Divers et imprévus
- Tramelan, le 15.02.2021

Au nom de la Commission de Gestion du CRC et de la PCI du Jura bernois

Le Président : Dave von Kaenel
La secrétaire : Paulina Pfenninger

